

CONCOURS PHOTO

VUE D'EN EAU | 1^{1^E} ÉDITION



BVSM
BASSIN VERSANT
SAINT-AURICE



© Stéphane Brière, gagnant de l'édition 2022

RÈGLEMENTS 2023

Thématique 2023

Dans le cadre de ses activités, Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM) organise, pour une onzième année, le concours photographique *Vue d'en EAU*. Tout comme les années précédentes, **une seule thématique est proposée : À la découverte des milieux humides** ! Ainsi, les photos soumises doivent être en lien avec les milieux humides situés sur le territoire du bassin versant de la rivière Saint-Maurice, comme les étangs, les marais, les marécages et les tourbières. Les clichés peuvent aussi mettre en scène la faune et la flore que l'on retrouve dans ces milieux riches en biodiversité. La photo gagnante sera utilisée pour représenter BVSM tout au long de l'année 2024 (outils promotionnels, bilan d'activités, présentations visuelles, etc.). Nouveauté cette année, nous ajoutons une catégorie « coup de cœur du public » ! Ainsi, un prix sera également remis à l'auteur de la photographie ayant reçu le plus de mention « j'aime » via la page Facebook de BVSM.

Admissibilité

- Ce concours est destiné à toutes les personnes ayant un intérêt pour la photographie (autant les photographes amateurs que les professionnels) ;
- Un **maximum de 2 photos** peuvent être soumises par participant ;
- Compléter le formulaire de participation en ligne sur le site Internet de BVSM ;
- Les photos doivent être envoyées **en format JPEG** ;
- La dimension minimale doit être de **1920 x 1080 px.** ;
- Le concours **début le 1er juin et prend fin le 30 juin 2023 à 23h59** ;
- Si la photo contient l'image d'une ou plusieurs personnes, le participant devra avoir obtenu l'autorisation de cette ou ces personnes (ou du titulaire de l'autorité parentale dans le cas d'une personne mineure) avant de participer à ce concours, le cas échéant ;
- Les photos devront avoir **obligatoirement été prises à l'intérieur des limites du territoire d'intervention de BVSM** ;
- Les participants sont libres d'utiliser les appareils photo de leur choix ;
- Les participants ne devront intégrer **aucun nom ou signe distinctif quelconque sur les photos** ;
- Le recadrage est permis, ainsi que les retouches légères (luminosité, reflets, etc.) ;
- Tous les employé.es ainsi que les membres du conseil d'administration de BVSM ne peuvent prendre part à ce concours ;
- BVSM se réserve le droit de mettre fin au concours à tout moment.

Droits d'utilisation et de publication

Les participants conservent leur droit d'auteur et consentent à ce que les photos soumises lors du concours photo *Vue d'en EAU | 11^e édition* puissent être utilisées à des fins de promotion et d'information par BVSM. BVSM s'engage à inscrire le nom de l'auteur(e) sur les photos et à ne pas les céder à des tiers. La signature du formulaire de participation constitue la cession, à titre gratuit et pour une durée indéterminée, d'une licence d'utilisation et de reproduction permettant à BVSM d'utiliser de quelque façon et sur quelque support que ce soit les photographies soumises dans le cadre de ce concours, ainsi que la garantie par le participant qu'il en est le véritable auteur.

Évaluation des photos

La sélection de la photographie gagnante et des photographies qui seront soumises au vote du public sera effectuée par les membres du conseil d'administration de BVSM au cours de l'été 2023. Le vote du public se déroulera sur la page Facebook de Bassin Versant Saint-Maurice (@bassinversantsaintmaurice). Les photos seront jugées selon les critères suivants :

- Pertinence et respect du thème ;
- Qualité technique et artistique ;
- Originalité du contenu visuel.

Dans le cas où un(e) participant(e) ne respecte pas les conditions d'admissibilité de ce présent concours, le conseil d'administration de BVSM se réserve le droit de rejeter sa candidature. Les employés de BVSM ainsi que les membres de son conseil d'administration ne peuvent être tenus responsables relativement à tout problème relié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problèmes informatiques, technologiques ou de quelque nature que ce soit. La décision du conseil d'administration est sans appel.

Prix remis à l'auteur(e) de la photographie gagnante (valeur totale de 890 \$)

- Chèque-cadeau de la SÉPAQ (valeur de 250 \$) ;
- Expérience thermale au KiNipi spa nordique & hébergement pour 2 personnes (valeur de 160 \$) ;
- Une paire de billets pour une croisière sur le réservoir Taureau (valeur de 130 \$) ;
- Un certificat-cadeau de Culture Shawinigan (valeur de 100 \$) ;
- Deux passes hivernales 2023-2024 au Baluchon Éco-villégiature (250 \$).

Prix remis à l'auteur(e) de la photographie « coup de cœur du public » (valeur totale de 395 \$)

- Une passe familiale hivernale (2023-2024) au centre de plein air Énergie CMB (valeur de 265 \$) ;
- Forfait pour 2 personnes à la Cité de l'Énergie (valeur de 130 \$).

Prix de participation (tiré au hasard parmi tous les participants)

- Deux passes hivernales 2023-2024 au Baluchon Éco-villégiature (250 \$)

Dévoilement de la photographie gagnante

Les lauréats seront avisés par téléphone. Le dévoilement officiel des photographies gagnantes se tiendra au cours de l'été 2023 (détails à venir). Les lauréats devront accepter les prix tels quels.

Nous joindre

Laurianne Bonin
Coordonnatrice de projets | Responsable des communications
Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM)
1395 chemin Principal, Shawinigan (QC), G9R 1E5
laurianne@bvsm.ca
819 731-0521 poste 4